

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 19 OCTOBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Laurence MEUNIER, Chantal VARAGNAT, Béatrice BOULANGE et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jacques FORAT, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Mario SCARNA, Éric BESSENAY, Jean Claude CORBIN, Jean Luc DUVILLARD, Bernard GUY.

Pouvoirs :

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Jacques FORAT

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Mme Emilie SOLLIER

M. Éric PRADAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE

M. Jacques MEILHON donne pouvoir à M. Hugues JEANTET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 5

NOMBRE D'ABSENTS EXCUSES : 1

CONVOCATION EN DATE : 12 Octobre 2018

DATE D'AFFICHAGE : 26 Octobre 2018

Objet : signature d'une convention de servitude de tréfonds consentie à GRDF sur la parcelle cadastrée A 2472- N° 2018/047

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-4,

Considérant la demande de GRDF qui sollicite la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée A 2472 pour l'établissement à demeure dans une bande de 2 mètres d'une canalisation GAZ MPB PE de 70 m de long environ et ses accessoires techniques afin de raccorder la résidence séniors et le pôle médical situés sur la parcelle cadastrée A 2473.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

28 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **ACCEPTE** la constitution d'une servitude de tréfonds à titre gracieux au profit de GRDF sur la parcelle cadastrée A 2472 pour l'établissement à demeure dans une bande de 2 mètres d'une canalisation GAZ MPB PE de 70 m de long environ et ses accessoires techniques afin de raccorder la résidence séniors et le pôle médical situés sur la parcelle cadastrée A 2473.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude correspondante ainsi que tous documents et actes afférents, notamment un acte notarié.
- **DIT** que les frais d'acte et autres accessoires seront mis intégralement à la charge de GRDF.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire
Bernard ROMIER

